

Un monument prestigieux

« La Recevresse d'Avioth »

qui témoigne de l'activité municipale de la première "VILLE NEUVE"

du COMTÉ de CHINY

Etude historique de Monsieur le Dr WOLFGANG LAUFER

archiviste de SAARBRÜCK

traduit de l'allemand par l'abbé Henri CHEVALIER, AVIOTH.



D'après une lithographie (1840-1850), époque de la restauration de la Recevresse

Ce travail historique a été édité dans la collection "Die Stadt in der europäischen Geschichte" "Mélanges" en hommage à Madame Edith ENNEN, professeur d'histoire à l'université de BONN, 1972, pp. 425 à 437 - Ludwig ROHRSCHEID, verlag BONN, avec 12 pages hors-texte, illustrées de photos prises par l'auteur.

Le Dr LAUFER ouvre de nouvelles perspectives sur le motif d'érection et la destination primitive de la « Recevresse » d'Avioth laquelle serait primitivement le siège grandiose des pouvoirs "municipaux" accordés par le Comte Louis IV de CHINY, dans sa chartre d'Affranchissement de 1223.

On peut dire que la Recevresse fut au XV^e siècle le plus somptueux monument qu'ait occupé dans sa longue histoire la mairie d'AVIOTH.

L'abbé Henri CHEVALIER, mon grand oncle, a réalisé cette traduction de l'article du Dr LAUFER au début des années 70. Peu de temps avant sa mort, en 1974, il avait dactylographié l'ensemble de son travail et l'avait plusieurs fois soumis pour avis et correction au chanoine VIGNERON. Toutes ses remarques et annotations ont été prises en compte. Je n'ai, pour ma part, apporté aucune modification, ni sur le fond, ni sur la forme.

J'ai repris, in extenso, les notes de bas de page du Dr LAUFER. La photographie illustrant la couverture est celle prévue à l'origine ; c'est une reproduction d'une lithographie datant de 1840 environ.

En 2000, Monsieur l'abbé Yves ROZET, dans son très intéressant ouvrage « Comprendre AVIOTH », a totalement réfuté la thèse du Dr LAUFER et a, selon lui, mis fin à l'énigme de la Recevresse. La parution de la traduction de l'abbé CHEVALIER, trente-trois ans après celle du texte original, devrait permettre aux passionnés de l'histoire d'AVIOTH, de confronter les différentes théories.

J'avais dit depuis longtemps à mon père, Marc CHEVALIER, que je mettrais en forme et que je publierais ce document. C'est aujourd'hui chose faite !

Avioth, le 21 juillet 2005

Jean CHEVALIER

La "RECEVRESSE" d'AVIOTH

A quelques kilomètres au nord de Montmédy, tout près de la frontière belge se trouve le petit centre français de pèlerinage marial : AVIOTH¹, indiqué dans tous les guides artistiques et touristiques à cause de sa splendide église gothique² : la "merveille d'Avioth", objet déjà de maintes études historiques et artistiques³.

La plupart font mention, en outre, de la véritable curiosité du pays, la dénommée "Recevresse", petite construction rappelant un ciborium, au sud de l'église, à l'extérieur du mur d'enceinte de l'ancien cimetière. Elle forme, avec la porte monumentale du cimetière, une unité architecturale et s'ouvre de quatre côtés vers la place du village. La construction s'élève sur une plate-forme assez élevée, en raison de la dénivellation du terrain.

La base hexagonale est, au nord, agrandie par une niche insérée dans le mur du cimetière. Le diamètre intérieur est d'environ 3m50⁴.

Le contraste est frappant entre des piliers ronds appuyés sur une base et coiffés de chapiteaux et d'autre part, la construction supérieure plus ornée et plus diversifiée. Celle-ci se compose surtout de grandes fenêtres ogivales situées entre les parties de maçonnerie reposant directement sur les colonnes. Des balustrades ajourées, en rapport avec la richesse de l'ensemble, en forment la clôture

¹ 'Département Meuse, Arrondissement Verdun, Canton Montmédy, 61 Haushaltungen, ca. 3/4 der Bevölkerung in der Landwirtschaft beschäftigt (Dictionnaire des communes, Paris 1960, S. 37).

² Les guides bleus: Champagne-Ardenne-Vallée de la Meuse, Paris 1949, S. 146 f.; Guide (vert) du pneu Michelin: Vosges-Lorraine-Alsace, 1962, 16. Aufl., S. 54; Günter METKEN Liebe zu Lothringen, Karlsruhe 1964, S. 217 f.

³ Die immer noch maßgebliche Arbeit stammt von Wilhelm Ewald : Avioth, in : Heribert REINERS und Wilhelm EWALD, Kunstdenkmäler zwischen Maas und Mosel, München 1921, 5. 199-239; seine Ergebnisse wurden von Maurice DUMOLIN voll übernommen: Avioth, in: Congrès archéologique de France, 96e session tenue à Nancy et Verdun en 1933 par la Société française d'archéologie, Paris 1934, S. 445-470.

inférieure. L'ensemble de l'ouvrage, d'environ 12m50 de hauteur, est couronné par une pyramide également ajourée, à six côtés, au-dessous de laquelle se trouve, à l'intérieur une voûte à six pans. Avec ses fenêtres alors garnies de vitraux, on voit que l'intérieur, abrité du côté nord et nord ouest, était bien garanti des intempéries malgré ses quatre ouvertures.

Dans la niche se trouve une madone de 1802. Une autre statue de la Sainte Vierge avait été détruite à la Révolution. Il ne s'agit pas de la statue miraculeuse elle-même qui est honorée dans l'église.

C'est auprès de cet édicule, comme son nom de "Recevesse" l'indique, qu'autrefois les pèlerins déposaient leurs offrandes en allant à l'église. Cette destination fut longtemps controversée et aujourd'hui encore, elle est de nouveau mise en doute. Il paraît donc utile de reprendre la question à neuf. C'est ce que nous voulons faire ici, mais d'une autre manière ; en cherchant une réponse dans le fait de la "ville neuve" d'Avioth, lors de son affranchissement à la loi de Beaumont. C'est dans cette direction que nous jetterons un coup d'œil pour dégager une solution nouvelle.

Les Beaux-Arts ont très vite reconnu la valeur artistique de la Recevesse : dès 1854 elle fut inscrite sur la liste des monuments historiques (sous le nom de baptistère) ainsi que les deux portails. Prosper Mérimée, inspecteur général des Beaux-Arts, parle, par contre, en 1834, d'une chapelle funéraire⁵. Depuis 1840 environ, des travaux de restauration ont été faits qui englobèrent très tôt l'ensemble

⁴ Ohne die Nische. Die Maße sind eigene Schätzungen; genauere Angaben fehlen in der gesamten Literatur.

⁵ Avioth-Documents "A", hrsg. v. C. VIGNERON, Fotos von R. BOLLAERT, Bar-le-Duc (1970), S. 33 f. - Von einer Kapelle allgemein spricht auch "Le narrateur. Journal du département de la Meuse", Bd. 25, 1817, S. 31 f.

de l'église. C'est l'architecte Boeswildwald qui a avait la direction, plus tard avec son fils⁶. C'est Boeswildwald senior qui fut l'auteur des esquisses que Viollet le Duc, en 1856, fit paraître dans son "dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^o au XVI^o siècle". On y représente la Recevresse comme chapelle avec autel, ainsi qu'un prédicateur dominant les tombes du cimetière, par conséquent à l'intérieur même du cimetière.

Dans tout son texte, Viollet le Duc cependant parle "de la chapelle, près de la porte d'entrée du cimetière". Il la désignait, en raison d'un tronc assez grand situé à l'intérieur, comme étant le lieu où les fidèles déposaient leurs offrandes pour les morts. Là aussi des messes pour les défunts étaient célébrées. L'édifice, terminé par un clocheton, lui rappelait une lanterne des morts.

Comme Boeswildwald, Jeantin aussi, en 1850, voyait la Recevresse comme une chapelle à l'intérieur du cimetière⁸. C'est à cet endroit qu'on aurait trouvé la statue miraculeuse sur un buisson d'épines et qu'on l'y aurait placée tout d'abord. Il rejetait l'opinion populaire de baptistère pour les enfants morts sans baptême, mais croyait cependant qu'on y exposait les enfants trouvés.

⁶ Jean François Louis JEANTIN, Les chroniques de l'abbaye d'Orval, Nancy 1850, S. 143; EWALD S. 214; A. OTMANN, Esquisse archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth avec des notes historiques par M. JEANTIN, Nancy-Montmédy 1859, S. III (zuerst in: J. F. L. JEANTIN, Histoire du comté de Chiny et des pays haut-wallons, Paris-Brüssel-Nancy 1858 f., 2 Bde., hier Bd. 2, S. 419-571); Louis SCHAUDEL, Avioth à travers les âges. Histoire et description de l'église Notre-Dame d'Avioth, ancienne patronne du Luxembourg, in: Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, Bd. 37, 1902, S. 1-145, Bd. 38, 1903, S. 1-102 (zit. SCHAUDEL, AVIOTH T. I bzw. II); hier SCHAUDEL, AVIOTH T. I, S. 145 (gleich-zeitig als Monographie erschienen unter dem Titel: Avioth à travers l'histoire du comté de Chiny et du duché de Luxembourg. Description de l'église Notre-Dame d'Avioth, Arlon 1903). Das von DUMOLIN S. 470 erwähnte Dossier "Avioth" der "Archives des Monuments historiques" wurde von mir nicht eingesehen.

⁷ Eugène VIOLLET-LE-Duc, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, Bd. 2, Paris (1856), S. 448-451.

⁸ JEANTIN, Orval. In seinem sonst so ausführlichen Artikel über Avioth (in: JEANTIN, Manuel de la Meuse. Histoire de Montmédy et des localités meusiennes de l'ancien comté de Chiny etc., T. I, Nancy 1861, S. 69 ff.) erwähnt er die "Recevresse" nicht.

On voit combien, en peu d'année, on a pu imaginer d'explications différentes. Toutes ces interprétations diverses ont animé les discussions durant les décennies qui suivirent.

Ottmann lui aussi, rejette la destination de chapelle baptismale. Il place les miracles des enfants morts sans baptême dans l'église même, devant la statue miraculeuse. La Recevresse ne serait que le tronc pour les offrandes des pèlerins y déposant surtout des dons en nature.

Alors que Viollet le Duc voyait dans le tronc, qui fut enlevé lors des travaux de restauration, la raison d'être de la Recevresse, Ottmann⁹, lui, comme ses successeurs s'appuie plutôt sur la chronique du curé Delhotel, en 1668¹⁰, et qui semblait trancher définitivement la question.

Bonnabelle¹¹ et surtout Schaudel, dans son important ouvrage¹² en tirent les mêmes conclusions. Schaudel, dans une description détaillée de l'église, laquelle, d'après Ewald, manquerait d'exactitude¹³, donne, pour la première fois, l'historique de la localité d'Avioth en s'appuyant sur des documents. Il a pu ainsi identifier le blason situé sous la fenêtre nord-ouest, à l'intérieur de la Recevresse, blason que

⁹ OTTMANN, Esquisse. Eine weitere Arbeit desselben Verf. konnte nicht benutzt werden: Un coup d'oeil sur les origines de l'église d'Avioth, Montmédy 1861 (oder 1864?).

¹⁰ 1623 als Kaplan in Avioth erwähnt, dort Pfarrer von 1636 bis 1632. Jean DELHÔTEL, Brief recueil de l'estat de l'église N. D. d'Avioth, 1668 (Handschrift im Pfarrarchiv Avioth; von mir nicht benutzt; die entsprechenden Passagen sind überall sehr ausführlich zitiert). VIGNERON hat die Herausgabe der Schrift als "Avioth-Documents B" angekündigt. Vgl. Anm. 31.

¹¹ Claude BONNABELLE, Avioth et son église, in: Annuaire de la Meuse 1883, S. 13-26. Benutzt wurde der Wiederabdruck der Arbeit in : Le Pays lorrain 3, 1906, S. 415-426; da es sich dabei um einen einfachen Abdruck handelt, erfährt man allerdings nur aus Léon GERMAIN DE MAIDY, Sur la destination de la "Recevresse" d'Avioth, in: Bulletin mensuel de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc 1906 (Mémoires de la Société des lettres etc. 4e sér., t. V, 1907), S. CXIII-XCVI, hier S. CXIII.

¹² Louis SCHAUDEL, Histoire d'Avioth et son église, in: Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2e sér, t. X, 1891, S. 1-240 (zit. SCHAUDEL, Hist.), hier besonders S. 137 f. und 229 ff. Da es sich die Deutung als monumentaler Opferstock allgemein durchgesetzt hatte, zeigt z. B. die Notiz bei H. LEFEBVRE: Une excursion à Montmédy, Avioth, Marville, Orval, in: Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain (Nancy), 1, 1901, S. 127-139, hier S. 129 f.

¹³ EWALD S. 235, Anm. 1.

Ottmann et Jeantin, 1859, avaient essayé d'identifier, mais de façon fantaisiste¹⁴. Schaudel le donne comme étant celui d'une famille luxembourgeoise, les Rodemack¹⁵.

Dans sa deuxième et importante publication¹⁶, il remet en question tout ce qui a été dit jusqu'ici. Une polémique assez vive s'élève à nouveau et l'intérêt qui s'attache à la Recevresse est si grand que l'on propose de la transporter telle quelle, à Paris. Finalement on se contente d'en faire un moulage qui fut exposé au Trocadéro¹⁷. Mais pour Schaudel, la question de sa destination restait à éclaircir, malgré, disait-il, de très savantes dissertations¹⁸, et peut-on ajouter aussi, malgré son opinion précédente qui avait été pourtant si affirmative. Ce monument "inutile" (sans destination précise) était donc dû à la munificence d'un seigneur fortuné. D'après les armoiries, il croyait pouvoir désigner l'évêque élu de Verdun, Rolin de Rodemack (nommé en 1380 par Urbain VI) lequel aurait fait d'Avioth son siège épiscopal, ne pouvant aller à Verdun. La Recevresse aurait pu être le tombeau de la famille, ce que semblait confirmer la présence d'un tombeau au-dessous du pavé¹⁹. Finalement, il se ralliait à l'opinion de Viollet le Duc qui y voyait une lanterne des morts.

¹⁴ OTTMANN, Esquisse S. 57, mit Anmerkung (1) von JEANTIN S. 58.

¹⁵ Der entscheidende Fingerzeig dazu kam von Graf Fr. van der Straten Ponthoz (SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 100).

¹⁶ SCHAUDEL, Avioth; über die "Recevresse" vgl. T. II, S. 98-102.

¹⁷ R. ADAM, Avioth. Histoire de son pèlerinage. Visite de sa basilique, Sedan 1932, S. 70 ('1927); vgl. auch SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 102.

¹⁸ "... dont l'origine est encore plus incertaine que celle de l'église et dont la destination, malgré de savantes controverses, n'a même pu être nettement déterminée" (SCHAUDEL., Avioth T. I, S. 43, ebenso S. 136, wo et fortfährt :) ... et ne répondait par conséquent à aucune utilité apparente. Que conclure de cette prodigalité ... sinon l'intervention d'un personnage puissant . . ." SCHAUDEL glaubte, auch den Baumeister der „Recevresse" entdeckt zu haben, Badowin Faquello von Vic (S. 140 ff.); vgl. dazu aber EWALD S. 239, Anm. 80.

¹⁹ Darauf weise auch ein Grabgcwölbe unter dem Fußboden der "Recevresse" hin; SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 101.

L'opinion de Schaudel est acceptée par Eiguet²⁰. Desseille lui, n'accepte pas l'idée de lanterne des morts ; de nouveau il démontre le rôle de la Recevresse comme un tronc monumental²¹. Germain de Mady²², un peu plus tard, s'élève contre l'interprétation de monument funéraire²³ ; c'était impensable au Moyen-Âge sous cette forme. Mais que la Recevresse n'ait pu servir qu'à recueillir des offrandes, il n'y croyait pas en raison même de la dépense considérable exigée pour un tel monument. L'autel indiquait plutôt qu'il avait été destiné au culte. Lanterne des morts ou non, il faudrait pour l'admettre, des preuves irréfutables.

En 1908, Gérodie résume la question²⁴. Il y voit encore une lanterne des morts, appuyant sa thèse sur une tradition architecturale d'Alsace-Lorraine. En outre, aux jours de grands pèlerinages, l'autel aurait pu être utilisé pour des offices à l'extérieur de l'église.

Wilhelm Ewald²⁵, dans son ouvrage toujours valable sur Avioth, rejette l'idée d'une chapelle mortuaire ou de lanterne des morts. D'après lui, il ressort des anciens documents qu'elle faisait fonction de tronc pour les offrandes. Quant à l'usage de l'autel pour des offices à l'extérieur, cela n'aurait pu exister qu'aux environs de 1700, quand la niche fut élargie pour y placer l'autel.

²⁰ E. BIGUET, L'église et la Recevresse d'Avioth, Montmédy 1906 (vorher offenbar in: Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse, Montmédy, Bd. 17, 1905. S. 54-95); die Arbeit wurde von mir nicht benutzt.

²¹ DESSEILLE, in: Bulletin mensuel de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc 1906 (Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 4e sér., t. V, 1907), S. CII f.

²² Léon GERMAIN DE MAIDY, Sur la destination. Eine weitere Arbeit des Verfassers konnte nicht eingesehen werden (A propos de la Recevresse d'Avioth, in: Bulletin de la Soc. des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse, Montmédy 1909, S. 17 f.).

²³ Sie hatte, wenn auch abgewandelt, in die Literatur Eingang gefunden: "chapelle funéraire" (Camille ENLART, in: André MICHEL (Hrsg.), Histoire de l'art, Bd. 3, T. 1, Paris 1907, S. 14); "chapelle de cimetière" (C. ENLART, Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance, I, 2. T., Paris 1920, S. 914).

²⁴ André GIRODIE, Observations sur "La Recevresse" d'Avioth. A propos de récentes hypothèses, in: Le Pays lorrain 5, 1908, S. 194-196.

²⁵ EWALD S. 232 ff., mit Abbildungen, Grundrissen und Schnitten.

En 1929 et 1931, après un long silence, Schaudel reprend la question. Il démontre²⁶ que si, d'après sa forme, on peut avoir l'idée d'une lanterne des morts, cependant la Recevresse a toujours été utilisée comme "chapelle réceptrice" des offrandes. Il demandait en conséquence qu'on modifie en ce sens l'inscription de "chapelle sépulcrale" sur le modèle reproduit à Paris. Il revenait ainsi à son opinion de 1891, et démontrait l'évidente contradiction d'y voir une intention funéraire. Il dut défendre son opinion²⁷ et repousser les raisons qui prétendaient s'appuyer sur la présence de l'autel et de sa crédence, comme étant sans valeur puisque ces aménagements ne sont pas d'origine.

On admet généralement aujourd'hui que la Recevresse ait été un tronc monumental²⁸, bien qu'il existe encore quelque doute à ce sujet. Dans le Guide bleu de 1949, ce n'est admis qu'à partir du XVII^e siècle. S'appuyant sans doute sur Adam, il n'exclut pas les fonctions d'autel et de lanterne des morts. Le "Guide vert" et Günter Metken expriment aussi des doutes²⁹. Metken aussi pense à l'usage de l'autel extérieur.

²⁶ Louis SCHAUDEL, "La ,Recevresse" de Notre-Dame d'Avioth, in: Le Pays lorrain 21, 1929, S. 65-70.

²⁷ Louis SCHAUDEL, La Recevresse d'Avioth, in: Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc 1929, S. 270-273. Der Aufsatz von 1931 betrifft Avioth allgemein, die "Recevresse" wird nur kurz erwähnt (N.D. d'Avioth, in: Revue lorraine illustrée 11, 1931, S. 33-48).

²⁸ Vgl. Nicolas RIES, Le Luxembourg français: Avioth, in: Les cahiers luxembourgeois 8, 1931, S. 483-500; ADAM a. a. O.; DUMOLIN a. a. O.; Joseph HIRSCH, Marville et Avioth, centres d'art en Luxembourg français, in: Annuaire 1949, Société des amis des musées du Grand-Duché de Luxembourg, S. 49-57; VIGNERON a. a. O.; nicht benutzt wurde Marc NANTERRE, Merveille d'entre toutes les merveilles, la basilique et la recevresse d'Avioth, in: L'almanach lorrain 1958, S. 163-166; DERS., Merveille d'entre les merveilles, N. D. d'Avioth, in: La croix de l'Est v. 31.3.1957, 5.3. Mit dem Schutz vor Kriegseinwirkungen befaßt sich Marcel DELANGLE, La protection en 1939 et la restauration de l'église d'Avioth, in: Le Pays Gaumais, Virton, 10, 1949, S. 46-52. Abbildung und kurze Erwähnung der "Recevresse" auch bei Wolfgang GÖTZ, Zentralbau und Zentralbautendenz in der gotischen Architektur, Berlin 1968, S. 375 f., Abb. 158.

²⁹ ". . . elle était destinée, semble-t-il, à recevoir les offrandes des pèlerins" (Guide vert S. 54). »... der steinerne Baldachin . . . , der den merkwürdigen Namen "Recevresse" trägt, angeblich, weil früher die Marienpilger darin ihre Gaben niedergelegt haben. Vielleicht war et auch in spätgotischer Zeit das kostbare Gehäuse eines Freialtars für große Pilgermessen" (METKEN S. 217).

Ce n'est pas ici le lieu, ni notre intention, d'examiner le bien-fondé de ces différentes opinions. L'ouvrage d'Ewald en a éliminé quelques unes, comme celle de baptistère, de lanterne des morts ou de chapelle sépulcrale. Quant à l'autel³⁰, il semble bien qu'il n'a été utilisé qu'à une époque plus récente, et certainement pas dès la construction de la Recevresse au début du 15^e siècle. Il ne faut pas oublier que l'église, précisément, n'avait été prévue aussi grande qu'en vue d'accueillir de nombreux pèlerins et on peut se demander si l'afflux de ceux-ci fut jamais si grand que l'église n'ait pu les contenir.

Pour soutenir la thèse d'une chapelle-tronc, on s'est appuyé, depuis Ottmann, sur un passage du manuscrit de Delhotel, cité plusieurs fois, surtout par Schaudel³¹. D'après ce texte, il y avait une coutume pour les villages des environs, de collecter des céréales au jour de la St Jean-Baptiste (24 juin) et de venir les déposer à la Recevresse où également, les pèlerins apportaient "des animaux, des deniers, des linges, cire, torches, fallots et cierges que le monde offrait en oblation devant l'image de Notre Dame hors de l'église, nous disons la Recevresse... Et présentement ses pieuses coutumes de libéralité sont du tout assoupiées et esteind..."

³⁰ Mit dieser Frage hat sich ADAM S. 41 ff. etwas ausführlicher beschäftigt. Er weist darauf hin, daß der Altar keine Zeichen einer Weihe aufweise !

³¹ "Je diras en passant ici, en la louange de la glorieuse Vierge et ses affections charitables que l'on avoit vers ladite église que au jour de la feste de la Décolation St. Jean chacun an, tous les villages voisins avoit coutume par un zèle de charité d'amener une charé de bled en ausmosne au profit de N.-Dame d'Avioth, colligé par les maisons. En sorte que cest recolet chacun an, portoit trente muids de grains, ce qui ce peut encor voir par les comptes de ladite église. Avec ce, ce fassoient ausmonage des animaux, des deniers, des linges, cire, torche, fallot et cierges, que le monde offroit en oblation devant l'image N.-Dame hors l'esglise que nous disons encore la recevresse où il y at une structure en façon de piramide, la plus belle et la plus rare et magnifiquement bastie qui ce puisse rencontrer dans toute la province, là où il y at une image de N.-Dame, reposant à la veu de tout passant, apelant ainsi un chacun à la dévotion." - "Et présentement ses pieusses coutumes de libéralité sont du tout assoupiées et esteind, tant pour le refroidissement de la charité que pour la malignité des temps qui at empesché la continuation de telles bonnes oeuvres." (zit. nach SCHAUDEL, Hist. S. 137 f; mit kleineren Abweichungen auch abgedruckt bei SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 98 f., SCHAUDEL, Pays S. 68 f., OTTMANN S. 55, AYIm. 1 ; ADAM S. 39 ff.).

On peut se demander si Delhotel a connu personnellement ces pratiques ou bien s'il en rappelait seulement le souvenir. Une source plus ancienne (1575) confirme ces coutumes en parlant d'un tronc placé devant l'église³². Vers 1860, un tronc de pierre existait encore qui disparut pour permettre un dallage en pierre.

La question est donc de savoir si la Recevresse a été construite pour cette destination de chapelle-tronc.

Quelles que soient les interprétations exprimées jusqu'ici, toutes sont d'accord sur un point: il y a un rapport étroit entre la Recevresse et l'église. Bien que construite en dehors du cimetière, en élévation sur la place du village, et bien orientée dans sa direction, on a toujours considéré la Recevresse comme appartenant au domaine sacré et non profane. La population paisible et rurale du village d'Avioth ne l'a jamais contesté. Et cependant, sur l'origine de ce monument, il y a place pour une interprétation nouvelle.

C'est en 1180 qu'Avioth est mentionné pour la première fois³³ et c'est en 1223, la première localité du comté de Chiny à recevoir la loi de Beaumont³⁴ par le comte Louis IV. Avioth se range parmi les plus anciennes localités du territoire du vieux Luxembourg dotées de ces importantes franchises³⁵.

³² Pfarrer Niclas d'Anly von Avioth beklagt 1575, daß der einträglichste Opferstock, "érigé au devant de l'egglise", seit einigen Jahren fast keine Einnahmen mehr aufweise (EWALD S. 210, mit Anm. 44, S. 237).

³³ Hippolyte GOFFINET, Cartulaire de l'abbaye d'Orval depuis l'origine de ce monastère jusqu'à l'année 1365 inclusivement etc., Brüssel 1879, S. 80; Beleg für ca. 1188 S. 103.

³⁴ Letzter Druck der Urkunde bei Camille WAMPACH, Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit, Bd. 2, Luxembourg 1938, Nr. 156, S. 173 f.; SCHAUDEL, Hist. S. 43 ff.; SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 22 ff. Nicht benutzt wurde: Marcel WALRAET, Franchises et libertés de Gaume. La charte d'Avioth, in: Le Pays Gaumais, Virton, 1942, III, S. 75-87.

³⁵ Camille-J. JOSET, Les villes au pays de Luxembourg (1196-1383) (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3e sér., t. V), Brüssel-Löwen 1940, S. 35; Edouard BONVALOT, Le tiers état d'après la charte de Beaumont et ses filiales, Paris-Nancy-Metz 1884, S. 165 und 247; Edouard PERRIN, Catalogue des chartes de franchise de la Lorraine antérieurs à 1350, in: Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine 33, 1924, S. 305, Nr. 21; Mathieu Nicolas Joseph LECLERCQ, Coutumes de pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny, Bd. 1, Brüssel 1867, S. 25, Nr. 2; Godefroid KURTH, La loi de Beaumont en Belgique (Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'académie Royale des sciences, des lettres et des Beaux-arts

Vignerons le premier a démontré que l'abbaye de St Symphorien de Metz, seigneur partiel du territoire et en possession du droit de nomination à la cure de St Brice, dont Avioth dépendait, a confirmé le 30 juin 1224, cette charte accordée par le comte de Chiny³⁶. C'est ainsi qu'achevait de se créer un territoire unifié de droit : la "ville neuve d'Avioth"³⁷. De tels accords entre seigneurs s'observent également ailleurs³⁸. Pour signifier cette franchise, on érigea sur la place du village une croix de pierre qui se trouvait encore à la même place dans la deuxième moitié du XIX^e siècle³⁹. On ne risque pas de se tromper en disant que le pèlerinage ayant atteint un certain développement et dont les origines restent enveloppées d'obscurités, avait déterminé le Comte à donner à Avioth une importance plus grande pour en faire une localité centrale du Comté. Toute une série d'autres motifs ont pu jouer également. Il est vrai que Montmédy, affranchi à la loi de Beaumont en 1239, est parvenu plus tard à une importance plus grande.

Comme dans toutes les localités mises à la Loi de Beaumont, Avioth avait son tribunal d'échevins pour présider à la Communauté; à sa tête était le Mayeur. Echevins et Mayeurs étaient élus tous les ans le jour de la Pentecôte par toute la Communauté⁴⁰. Le fait qu'il y avait sept échevins⁴¹ montre bien l'importance de la

de Belgique, Coll. in 8°, Bd. 31), Brüssel 1881; Erich BECKER, Studien zur Gemeindeverfassung in Luxemburg (Rhein. Archiv 26), Bonn 1934; Nicolas MAJERUS, Histoire du droit dans le Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg 1949, 2 Bde., Bd. 1, S. 151 ff.

³⁶ VIGNERON S.3. Wahrscheinlich gaben auch die andern Grundherrn ihre Zustimmung.

³⁷ Es darf hier daran erinnert werden, daß die Jubilarin selbst das Thema der "neuve ville" in einem Aufsatz aufgegriffen und gezeigt hat, wie dieses Rechtsinstitut zusammen mit der "Pariage" dazu benutzt wurde, klare Rechtsverhältnisse zu schaffen, ohne daß beabsichtigt war, ein neues Dorf zu gründen; Edith ENNEN, Ein Teilungsvertrag des Trierer Simeonsstiftes, der Herren von Berg, von Linster und des Ritters von Südlingen, in: Rhein. Vjbl. 21, 1956, S. 219 ff.

³⁸ Für den Bereich der Grafschaft Chiny vgl. Alphonse WAUTERS, Table chronologique des chartes etc., Bd. 7, Brüssel 1889, S. 716; H. GOFFINET, Les comtes de Chiny, in: Annales (de l')Institut archéologique du Luxembourg, Bd. 10, 1875, S. 218 f. und 261 ff.

³⁹ SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 25; DERS., Hist. S. 105; BONVALOT S. 290 ff.

⁴⁰ Vgl. BONVALOT S. 372 ff., vor allem KURTH S. 4 ff.; BECKER S. 103 ff. Das Verfahren war z.T. sehr kompliziert; u. a. spielten Wahlmänner eine Rolle.

communauté car seules les communes les plus nombreuses avaient autant d'échevins⁴². On constate, par les surnoms donnés aux échevins d'Avioth, qu'ils étaient de condition artisanale au XIII^e siècle⁴³. Aussi ne peut-on assez insister sur le caractère rural de cette communauté, comme le texte de la chartre d'affranchissement le laisse voir.

Les jours de pèlerinage devaient être aussi sans doute, jours de marché. Nous savons qu'il y avait cinq foires par an, qui existaient encore à la fin du XVII^e siècle et étaient bien fréquentées. Mais au cours du XVIII^e siècle, elles perdirent peu à peu de leur importance⁴⁴.

Pour venir en aide au village fort éprouvé par les passages d'armées en guerre, l'Infante, Isabelle d'Espagne avait autorisé un marché hebdomadaire⁴⁵, lequel cependant, au temps de Delhotel, n'était plus très fréquenté⁴⁶. Avioth avait ses propres mesures⁴⁷ et possédait un marché couvert dont les bases étaient encore visibles à la fin du XVII^e siècle⁴⁸. On pourrait se le représenter d'après une halle encore existante aujourd'hui à Vézelize, petite ville lorraine⁴⁹.

Le comté de Chiny eut même à Avioth, durant peu de temps, son atelier monétaire au milieu du XIV^e siècle⁵⁰.

⁴¹ SCHAUDEL, Histoire S. 56 und DERS., Avioth T. I, S. 31. Mit Namen werden sie z. B. 1284 genannt, "comme justice de l'année" (SCHAUDEL, Hist. S. 52 ff.); das Gericht verfügte in diesem Jahr (noch?) über kein Siegel.

⁴² BECKER S. 102 f.

⁴³ 1264 Nov. 13: *Coletus Faber, Coletus Sutor. ., Symon Faber* (SCHAUDEL, Hist. S. 49 ff.); 1284 März 4: *Le Cambier* (Bierbrauer), ... *le Corvisier* (Schuhmacher), *le Potier* (Töpfer), *le Potier ...* (SCHAUDEL, Hist. S. 52 ff.).

⁴⁴ SCHAUDEL, Hist. S. 104; DERS., Avioth T. II, S. 24.

⁴⁵ SCHAUDEL, Hist. S. 69 ff.; DERS., Avioth T. II, S. 23 f.

⁴⁶ SCHAUDEL, Hist. S. 104.

⁴⁷ SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 13.

⁴⁸ SCHAUDEL, Hist. S. 104; DERS., Avioth T. II, S. 24.

⁴⁹ Gerhard NAGEL, Das mittelalterliche Kaufhaus und seine Stellung in der Stadt, Berlin 1971, Abb. 110 f., vgl. auch die Abb. 101 ff.

⁵⁰ SCHAUDEL, Hist. S. 106 ff.; DERS., Avioth T. II, S. 18 ff.

En 1500, la commune, d'après le dénombrement des feux, comptait parmi les plus peuplées de la prévôté de Montmédy, bien que le nombre des habitants soit toujours resté assez modeste⁵¹ ce qui pourrait correspondre à 250 habitants environ⁵².

Primitivement, Avioth dépendait de la paroisse de St Brice⁵³ dont le droit de patronage appartenait à l'Abbaye de St Symphorien de Metz. Quand l'église fut construite sur le territoire du Seigneur de Breux⁵⁴, la nomination du curé en revint alternativement à St Symphorien et au Seigneur de Breux⁵⁵. Au XVII^e siècle, ce dernier de temps en temps utilisait seul ce droit de nomination. La dîme était partagée entre cure, St Symphorien et l'Abbaye d'Orval. Vers 1230, peu de temps après l'affranchissement, il y avait à Avioth un cimetière⁵⁶ ce qui indique déjà une certaine indépendance à l'égard de l'église-mère. Apparemment, St Symphorien a dû abandonner ses droits sur Avioth aux environs de 1500⁵⁷. En 1628 il n'y avait plus qu'un ermitage⁵⁸.

⁵¹ 1495: 27 (hinter Montmédy und Vieux-Virton=Saint-Mard; Jacques GROÂ, Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny, Bd. 1: Documents fiscaux de 1306 à 1537, Brüssel 1921, S. 90); ebenso 1501 (GROÂ S. 163); 1525: 16 (S. 236); 1528: 12 (S. 267); 1537: 22 (hinter Montmédy mit 35) (S. 480). Zu beachten ist, daâ "Feeerstätte" eine Besteuerungseinheit darstellte und keineswegs mit "Familie" oder "Haushalt" gleichgesetzt werden darf. Witwen zählten z. B. nur als 1/2 Feuerstätte; die Armen fehlen ganz!

⁵² SCHAUDEL, Hist. S. 93; Joh. W. HEYDINGER, Archidiaconatus, tituli s. Agathes, in Longuono archidiocesis treverensis ... descriptio . . ., Trier 1884, S. 152 f.

⁵³ Dekanat Juvigny, Archidiakonats Longuyon, Erzdiözese Trier

⁵⁴ SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 23 und T. II, S. S.

⁵⁵ Vertraglich geregelt 1323, 1482 und 1708 (J. B. KAISER, Das Archidiakonats Longuyon am Anfang des 17. Jahrhunderts, I. Teil, Colmar 1928, S. 178, Anm. 3); SCHAUDEL, Hist. S. 98 ff. und DERS., Avioth T. II, S. 5 ff. kennt einen Vertrag von 1432 nach einer Abschrift von 1665. Bei der Visitation von 1570 ist noch von beiden Inhabern die Rede, anläßlich der Visitation von 1614 und 1625 nur noch von den Herren von Breux (SCHAUDEL, Hist. S. 92 ff.), ebenso bei der Visitation von 1628 (KAISER S. 178).

⁵⁶ 1264 Nov. 13: Der Landdekan von Juvigny bestätigt die Schenkung eines Aviother Bürgers an die Abtei Orval, die dieser vor ca. 30 Jahren "*praesentibus villico tunc temporis Jacobo et scabinis de Avioth, Rausino Piet de Buef et Hueto dicto Ravinel, in cymiterio eiusdem villae*" gemacht hatte (SCHAUDEL, Hist. S. 49 ff.). 1244 wird ein Priester in Avioth erwähnt (a. a. O. S. 48).

⁵⁷ SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 36.

⁵⁸ KAISER S. 179.

L'importance du pèlerinage d'Avioth ressort du fait qu'il n'y avait pas moins de quatre chapelains à ses côtés. Ils étaient choisis par lui et chacun avait son habitation propre⁵⁹. En 1329 on signale une fraternité sacerdotale à Avioth⁶⁰.

La "ville neuve" d'Avioth était parvenue à exercer un droit de regard sur la gestion des biens de l'église. Le curé désignait deux receveurs, "par le conseil de nos bonnes gens d'Avioth", lesquels receveurs, tous les ans, en présence des gens de justice du lieu, rendaient leurs comptes⁶¹. La commune nommait aussi l'un des deux jurés synodaux⁶².

Avioth a possédé très tôt un hôpital, parfois même deux, et cela jusqu'au début du XVIII^e siècle. Il était destiné non seulement aux pèlerins mais aussi aux indigents⁶³.

Il est intéressant de noter que vers 1649, les Franciscains ont essayé de s'installer à Avioth. Ils ont échoué sur l'opposition du clergé paroissial⁶⁴.

La construction de l'église actuelle a dû commencer vers 1260⁶⁵. Elle se fit rapidement, grâce sans doute au très actif curé Jean qui était également doyen de Juvigny⁶⁶. Les travaux étaient terminés au début du XV^e siècle⁶⁷. L'église n'était pas seulement destinée au culte mais offrait aussi à la population un refuge en cas de

⁵⁹ "Prêtres fabriciens" - "Fabriciani" - "Sacellani" - 1442 erstmals erwähnt, jedoch offenbar schon früher tätig. Vgl. SCHAUDEL, Hist. S. 120 ff. und SCHAUDEL, Avioth T. II, S. 10 ff. Zu den Rechten und Pflichten des Pfarrers vgl. DERS., Hist. S. 117 ff.

⁶⁰ KAISER S. 180, Anm. 1.

⁶¹ Urkunde Herzog Wenzels von Luxemburg vom 3.12.1372 (SCHAUDEL, Hist. S. 58 f. und DERS., Avioth T. I, S. 41).

⁶² KAISER S. 181.

⁶³ SCHAUDEL, Hist. S. 114 ff. und DERS., Avioth T. II, S. 25 ff.

⁶⁴ SCHAUDEL, Hist. S. 78; EWALD S. 212.

⁶⁵ EWALD S. 207, 216.

⁶⁶ Johann, erwähnt 1310-1361 (SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 35 f.; vgl. auch EWALD S. 207).

⁶⁷ EWALD S. 208.

danger, car, à défaut de défenses extérieures du village, ses murs rendaient possible d'y trouver protection⁶⁸.

C'est à l'époque de la fin des travaux à l'église que se place la construction de la Recevresse⁶⁹. Ce fut certainement une période de prospérité pour le pèlerinage et pour le village.

Après ce rapide aperçu sur "la ville neuve" d'Avioth, on peut se poser une nouvelle fois la question de la destination primitive de cet abri architectural et on peut considérer la question sous un autre jour maintenant au regard de tout ce qui s'est dit jusqu'ici.

Au début du XV^e siècle, il y avait grande activité sur la place du village ; elle était due à la présence des bourgeois, des pèlerins et des commerçants. Auprès de la Recevresse se dressait la Croix de la liberté, et aussi sans doute, l'arbre du pilori⁷⁰ et peut-être encore le marché couvert. Dominant toute cette activité, la Recevresse était toute désignée pour être le centre bien en vue de manifestations solennelles auxquelles pouvait assister toute la foule.

La vie municipale exigeait de tels rassemblements auxquels présidaient le tribunal des échevins et son mayer.

C'est de cette constatation que découlera notre nouvelle thèse selon laquelle la Recevresse aurait été l'abri où se tenait le tribunal des échevins qui était en même temps l'organe administratif de la Commune. On peut donc dire d'une certaine

⁶⁸ SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 108; René TRUTTMANN, Églises fortifiées de l'est de la France, Nancy 1959, S. 34; EWALD S. 201, 203; EWALD gibt in der Einleitung einen Überblick über die Kriegszeiten; vgl. dazu auch SCHAUDEL, Hist. S. 60 ff.; DERS., Avioth T. I, S. 100 ff.

⁶⁹ EWALD S. 208.

⁷⁰ Von Delhôtel erwähnt (SCHAUDEL, Hist. S. 105 und DERS., Avioth T. II, S. 24).

manière, qu'elle était pour la "ville neuve" d'Avioth une sorte de mairie avant la lettre.

On ne trouve dans les rares documents⁷¹ qu'une seule allusion à l'endroit où siégeait le tribunal des échevins.

Vers 1230, donc peu après l'affranchissement, il siégeait dans le cimetière⁷². Dans le ressort de la loi de Beaumont, cela n'était pas rare au début. Parfois on se rassemblait dans l'église⁷³. A Beaumont et en d'autres lieux, une commission d'électeurs délibérait sous le clocher lors des élections annuelles, pendant que la communauté attendait le résultat devant l'église⁷⁴. Les nouveaux élus, maire et échevins allaient prêter serment dans l'église⁷⁵. On sait que bien au-delà de Beaumont⁷⁶, les églises et cimetières ne servaient pas seulement d'asiles aux conciles, synodes, procès et autres assemblées juridiques mais encore de cours de justice séculière. En 1202, par exemple, l'évêque de Trèves et le Duc et Marquis Frédéric de Lorraine ont tenu une cour de justice "juxta ecclesiam sancti Martini, ubi principes dicti sua placita, solent observare", par conséquent à l'endroit où les

⁷¹ Im Rahmen dieser Arbeit mußte auf die Durchsicht ungedruckter Quellen verzichtet werden.

⁷² Vgl. Anm. 56.

⁷³ BONVALOT S. 372; KURTH S. 25; JOSET S. 107; Nicolas VAN WERVEKE, Kulturgeschichte des Luxemburger Landes, Bd. 1, Luxemburg 1924, S. 121; MAJERUS Bd. 1, S. 72, 209, 211.

⁷⁴ BONVALOT S. 376.

⁷⁵ BONVALOT S. 382; KURTH S. 27.

⁷⁶ Vgl. den Artikel "Gerichtsstätte" im Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte (HRG), Sp. 1550 f. (KRAMER); Jakob GRIMM, Deutsche Rechtsaltertümer, 4. Ausg., Bd. 2, Leipzig 1899, S. 428; Eberhard FRH. VON KÜNSSBERG, Rechtliche Volkskunde, Halle 1936, S. 102; Karl FRÖLICH, Mittelalterliche Bauwerke als Rechtsdenkmäler (Arbeiten zur rechtlichen Volkskunde, H. 3), Tübingen 1939, S. 24 f., 29 f., 40 ff.; DERS., Stätten mittelalterlicher Rechtspflege auf südwestdeutschem Boden, besonders in Hessen und den Nachbargebieten (Arbeiten zur rechtl. Volkskunde, H. 1), Tübingen 1938, S. 5; DERS., Alte Dorfplätze und andere Stätten bäuerlicher Rechtspflege (Arb. z. rechtl. Volksk., H.2), Tübingen 1938, S. 15.

souverains de Trèves et de Lorraine rendaient la justice près de l'église de Merzkirchen en Saar⁷⁷.

C'était surtout les portails et les narthex⁷⁸ que l'on préférait. A Verdun, le tribunal épiscopal se tenait au portail du Lion à l'est du transept nord⁷⁹.

L'Eglise, très tôt⁸⁰, a toujours cherché à maintenir ces réunions judiciaires ou commerciales en dehors de l'enceinte des églises. On en a un exemple dans une décision du synode provincial de Trèves en 927⁸¹. Une interdiction du Concile de Lyon en 1274 semble avoir eu plus d'effet⁸². C'est alors probablement, qu'en de nombreux endroits, le tribunal fut transféré hors du cimetière. Ainsi, par décision des Seigneurs laïques et ecclésiastiques, le marché qui se tenait près du monastère de Mettlach fut transféré en 1279 dans un verger⁸³.

Peut-être aussi qu'à Avioth, le tribunal, qui, à cette époque se tenait dans le cimetière, fut transféré à la porte de ce cimetière, donc à l'endroit où la Recevresse fut élevée plus tard.

Ailleurs aussi on cite la porte du cimetière comme étant le lieu où se tenait la justice⁸⁴.

⁷⁷ H. BEYER - L. ELTESTER - A. GOERZ, *Urkundenbuch zur Geschichte etc. (Mittelrhein. Urkundenbuch)*, Bd. 2, Koblenz 1865, Nr. 199, S. 235 f.; Adam GOERZ, *Mittelrheinische Regesten*, Bd. 2, Koblenz 1879, Nr. 925, S. 254.

⁷⁸ FRÖLICH, *Stätten* S. 5; Wilhelm FUNK, *Alte deutsche Rechtsmale. Sinnbilder und Zeugen deutscher Geschichte*, Bremen-Berlin (1940), S. 65 f.; Wolfgang GÖTZ, *Der Magdeburger Domchor*, in: *Zeitschrift des deutschen Vereins für Kunstwissenschaft* 20, 1966, S. 108 f.

⁷⁹ Norbert MÜLLER-DIETRICH, *Die romanische Skulptur in Lothringen*, München-Berlin 1968, S. 66 f f. u. 72 ff.

⁸⁰ J. W. PLANCK, *Das deutsche Gerichtsverfahren im Mittelalter. Nach dem Sachsenspiegel und den verwandten Rechtsquellen*, Bd. 1, Braunschweig 1879, S. 123.

⁸¹ Hans EICHLER und Richard LAUFNER, *Hauptmarkt und Marktkreuz zu Trier*, Trier 1958, S. 39 f.

⁸² Johannes MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Bd. 24, Paris-Leipzig 1903, S. 98 (*De immunitate ecclesiarum*).

⁸³ Karl SCHWINGEL, *Das Saarbrücker Marktgericht*, in: *Zeitschrift für die Geschichte der Saargegend* 14, 1964, S. 108, Anm. 13.

⁸⁴ GRIMM S. 428; Hermann GRAF, *Der mittelalterliche Dorfkirchhof als Ort der Wehr und des Gerichts*, in: *Abhandlungen zur saarpfälzischen Landes- und Volksforschung* 1, 1937, S. 44 ff.; Karl KAFKA, *Gerichtsstätten vor dem Kirchhofort*, in: *Deutsche Gaue*, Kaufbeuren, 53, 1961, S. 64; nicht benutzt wurde F. J. MONE, *Gerichtsplätze an Kirchen*, in: *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* 6, 1865.

A Ettembrück (Luxembourg), le tribunal siégeait "vor dem Kirchoff uff dem blatz wo man gewöhnlich und von alters hero breublich jairdink zu hulten pflegt"⁸⁵ c'est à dire "devant le cimetière sur la place où habituellement et depuis longtemps on avait coutume de le faire chaque année".

Il est possible qu'avant le monument actuel de pierre, il y ait eu un abri en bois pour les gens de justice. De tels abris, au Moyen-Age étaient très répandus⁸⁶. Que de tels abris aient totalement disparu de nos villes et de nos villages s'explique par le fait que, devenus inutilisables par vétusté, ils aient été démolis ou se soient écroulés. Souvent aussi, ils étaient remplacés par des constructions de pierre.

Les cours de justice siégeaient primitivement en plein air⁸⁷. Ce caractère d'une justice rendue en public s'est maintenu dans les temps modernes. Charlemagne et ses successeurs avaient autorisé les cours de justice à se tenir sous un abri⁸⁸. C'était une protection contre les intempéries et garantissait une publicité suffisante.

Depuis le début des temps modernes, la justice étant rendue à l'intérieur de bâtiment solidement construits, on sauvegarde le principe de la publicité en ouvrant les fenêtres ou une lucarne du toit⁸⁹.

Il est aisé de comprendre pourquoi de tels abris n'avaient qu'une toiture protection, mais cela ne suffit pas à en justifier la pleine signification. Il faut la

⁸⁵ Zit. nach MAJERUS I, S. 211.

⁸⁶ HRG Sp. 1550f.; GRIMM S. 429; DERS., Deutsches Wörterbuch, Bd. 4, 1. Abtlg.. 2. Teil, Leipzig 1897, Sp. 3667; KÜNSSBERG S. 101 f.; FUNK S. 49 u. 64 f.; FRÖLICH, Stätten S. 23; Berent SCHWINEKÖPER, Gerichtslaube und Rathaus zu Freiburg, in: Schauinsland 83, 1965, S. 5-69. Abbildungen von Gerichtslauben finden sich bei Hans FEHR, Das Redit im Bilde, Erlenbach-Zürich etc. (1923); Franz HEINEMANN, Der Richter und die Rechtsgelehrten, Neudruck der Ausgabe 1900, Düsseldorf (1969).

⁸⁷ GRIMM, Rechtsaltertümer S. 411; KÜNSSBERG S. 95; HRG Sp. 1550 f.

⁸⁸ GRIMM S. 429; KÜNSSBERG S. 101; FRÖLICH, Stätten S. 5; FUNK S. 64; MAJERUS I, S. 72 II. 209.

⁸⁹ KÜNSSBERG S. 95 u. 102; FRÖLICH, Bauwerke S. 14.

rechercher dans cette forme architecturale du Baldaquin ou ciborium, très répandue depuis l'antiquité, au-delà même des pays européens⁹⁰.

Dans l'art chrétien, par exemple, l'autel est surmonté d'un ciborium et surélevé au-dessus du niveau de l'église. Il en est le centre. Je pense qu'on trouve la même inspiration dans un baldaquin de justice, destiné à abriter les autorités et présentant la forme d'un ciborium. Avioth constitue un exemple frappant d'une architecture placée à un endroit élevé destiné à un tribunal.

On s'est toujours étonné, dans le cas d'Avioth, de la disproportion existant entre un simple tronc destiné aux offrandes et la dépense qu'une telle construction a dû exiger. N'est-ce pas une raison valable pour que l'on ait toujours imaginé de nouvelles destinations. En désignant la "Recevrresse" comme ayant été le Baldaquin du Tribunal municipal, on élimine toute difficulté. Quand on considère cette construction sous un nouvel angle, on constate que maints détails bien connus, prennent une nouvelle signification. Il a déjà été fait allusion au blason désigné par Schaudel comme étant celui de la famille des Rodemack. Il y voyait une relation avec l'évêque de Verdun, nommé en 1380, Rolin de Rodemack, mais qui ne put prendre possession de son siège, et dont il est encore question en 1408⁹¹.

Mais on voit difficilement cette relation avec Avioth, alors qu'au contraire, elle apparaît plausible avec son frère Gilles. Dans son premier travail, Schaudel avait mis celui-ci au premier plan. Il est certain que de 1384 à 1427, Gilles a joué un rôle

⁹⁰ Lexikon der christlichen Ikonographie, Bd. 1, Rom etc., 1968, Sp. 239 ff. (BANDMANN); Reallexikon zur deutschen Kunstgeschichte, Bd. 1, Stuttgart 1937, Sp. 473 ff. u. 1389 ff.; P. E. SCHRAMM, Herrschaftszeichen und Staatssymbolik, Bd. 3, Stuttgart 1956, S. 722 ff. Wahrscheinlich ist das Kirchenportal als Gerichtsort in ähnlichem Sinnzusammenhang zu sehen, gleichsam als zweidimensionales Ziborium.

⁹¹ SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 42 ff. und 136 f.; vgl. auch Walther MÖLLER, Stammtafeln westdeutscher Adelsgeschlechter im Mittelalter I, Darmstadt 1922, S. 157 f.

important comme Prévôt de Montmédy, au nom de Luxembourg. Il a joué ce rôle également comme gouverneur de la partie wallonne du Duché de Luxembourg sous le règne d'Elisabeth de Görlitz⁹². Comme prévôt, il était le seul représentant de l'autorité seigneuriale et possédait le droit de haute justice⁹³.

Le tribunal des échevins, à Avioth comme ailleurs, ne pouvait exercer que la moyenne et basse justice. Si donc les armes de Gilles de Rodemack ont été placées dans l'édicule, aujourd'hui Recevresse, ce ne peut être qu'en vue d'affirmer l'autorité de Luxembourg.

Nous savons qu'au Moyen-Age, l'autorité était liée à la personne, aussi ne peut-on s'étonner de trouver ici le blason personnel d'un haut fonctionnaire.

D'autre part la juridiction dont était revêtu le Prévôt s'affirmait par la présence de ce blason, ce qui laisse supposer que, de temps en temps, comme on en trouve ailleurs des exemples, il venait présider le tribunal lui-même⁹⁴. Peut-être aussi, la présence de ce blason pourrait signifier que le tribunal des échevins avait perdu une partie de sa compétence. Plus tard en effet, ce fut la tendance générale⁹⁵.

Outre les armes des Rodemack, la Recevresse avait encore, à l'intérieur comme à l'extérieur, toute une série de statuettes qui ont été détruites à la Révolution. Consoles et dais existent toujours. Nous pourrions sûrement mieux comprendre l'usage de cet édicule si ces statuettes étaient restées intactes. Probablement que toute l'ornementation exprimait l'idée de justice. Peut-être même étaient-ce des

⁹² SCHAUDEL, Hist. S. 231; DERS., Avioth T. I, S. 66, 77, 136; August NEYEN, Biographie luxembourgeoise, Bd. 1, Luxemburg 21876, S. 88 ff.

⁹³ MAJERUS Bd. I, S. 144 ff.; VAN WERVEKE Bd. I, S. 45 f., Bd. II, S. 124.

⁹⁴ Ende des 18. Jahrhunderts wohnten die u. a. für die alte Grafschaft Chiny zuständigen Henker in Avioth und Marville (JEANTIN, Orval S. 124 ff.); der Aviother darf wohl nicht mit dem dortigen Schöffengericht in Verbindung gebracht werden.

représentations de Ducs, princes-électeurs ou empereur, comme le Moyen-Age aimait à en orner les palais de justice⁹⁶.

Il ne reste rien de cet équipement intérieur. Peut-être que bancs et table étaient de bois. Il n'est pas exclu que le tronc de pierre indiqué dans le plan dressé par Viollet le Duc et que les travaux de restauration ont fait disparaître était la table primitive sur laquelle on établissait les actes de justice. Enfin la question est de savoir quand cet abri a perdu sa fonction. C'est principalement Delhotel qui démontre que, dans la première moitié du XVII^e siècle, on ne savait plus rien de sa première destination.

La Recevresse aurait donc perdu son rôle municipal dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ce furent surtout les guerres de cette période qui en firent perdre le souvenir. L'édicule trouva donc une nouvelle utilisation.

Le tribunal des échevins existait toujours, même après l'annexion de Montmédy à la France (1659). Il en est encore question en 1750⁹⁷. L'abandon des abris qu'ils avaient jusqu'alors utilisés était dans la logique de l'époque. C'est précisément au XVI^e siècle que les tribunaux s'installèrent dans des bâtiments plus confortables. En de nombreux endroits, les ouvertures de ces abris furent obstruées ce qui les transforma en "nouvelles" chambres de justice. Il faut donc en déduire qu'à Avioth également, le tribunal des échevins se chercha une nouvelle demeure. L'ancien abri, devenu sans affectation utile, devint, dans la suite des temps, l'endroit désigné par le clergé pour y recevoir dons et offrandes.

⁹⁵ BONVALOT S. 397.

⁹⁶ Artikel "Gerechtigkeitsbilder" im HRG, Sp. 1536 ff. (ERLER).

⁹⁷ Beiläufig bei SCHAUDEL, Avioth T. I, S. 26.

Ce qui vient d'être exposé, en donnant une nouvelle explication de l'origine de la Recevresse, réduit, il est vrai, le nombre des monuments d'église, mais d'autre part, restitue à ce paisible village rural, son très important et magnifique bâtiment d'origine séculière ; il représente le passé le plus significatif de la "ville neuve" d'Avioth.

Que la Recevresse soit dans l'histoire de l'art et de la culture unique en son genre, Delhotel l'affirme déjà quand il dit qu'on n'en connaît pas de semblable⁹⁸.

Toutes les tentatives du XIX^e et du XX^e siècle pour lui trouver une destination, n'ont pu apporter aucun exemple d'utilisation parallèle.

Ewald parle de "chapelle de route" (Wegekapelle).

On pourrait, en la regardant sous ce nouveau jour, citer une autre construction, loin d'ici, et beaucoup plus modeste, sous le nom de "Verkündhalle", c'est à dire de halle où se proclamaient les décisions de justice et qui se trouve à Mürsbach/Itz et qui date du XVII^e siècle ; c'était là également que se tenait le conseil communal⁹⁹.

On constate aussi des formes parallèles aux oratoires de Speyer et d'Ueberlingen, qui sont dédiés au Christ à l'agonie.

⁹⁸ SCHAUDEL, Hist. S. 137.

⁹⁹ Kreis Ebern/Unterfranken (vgl. Handbuch der historischen Stätten, Bayern, Stuttgart 1961, S. 462)